

CERCLE GAULOIS ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE, 5 rue de la loi, 1000 Bruxelles

RENOVATION DU PATRIMOINE URBAIN – Le Collège des Bernardins à Paris : renaissance d'un chef-d'œuvre du XIIIème siècle, porteur d'un projet européen.

Débat mensuel « Ville et Société » du lundi 9 JANVIER 2012.

Le débat a été introduit par Bertrand de FEYDEAU, Président de la Fondation des Bernardins, ancien directeur du secteur immobilier du groupe AXA.

INTRODUCTION.

Le **collège des Bernardins**, dans le [5^e arrondissement](#) de [Paris](#), est un ancien [collège cistercien](#) de l'historique [Université de Paris](#). Le lieu a connu une rénovation complète à partir de 2004 et achevée en août 2008. Elle fut menée par Hervé Baptiste, [architecte en chef des monuments historiques](#) pour la partie ancienne et [Jean-Michel Wilmotte](#) pour les espaces contemporains.

EXPOSE ET DEBAT.

Bertrand de FEYDEAU a expliqué l'histoire du Collège, dont la fondation est antérieure à celle de la Sorbonne, l'aventure de sa rénovation patrimoniale et le retour du collège à sa vocation initiale, sous l'impulsion de Mgr Lustiger. Le collège est ainsi redevenu un lieu de dialogue, de formation et de culture, notamment par des programmes de cours, des conférences et colloques, des expositions, des concerts et des activités pour le jeune public. Malgré leur libre accès les salles du Collège n'ont connu aucun vandalisme. Son succès en fait un symbole européen de sauvegarde et de restauration du patrimoine, qui a obtenu un Prix Europa Nostra.

Le Collège fut initialement construit sur un terrain marécageux dans la vallée de la Bièvre et fut rapidement confronté à des problèmes entraînant la nécessité de sur-construire. Après des tentatives infructueuses de restauration, la Ville de Paris céda l'ensemble au diocèse de Paris pour un prix symbolique. Après de nouvelles études, notamment sur un projet de bétonnage en sous-œuvre, la Fondation opta pour une rénovation lourde incluant le placement de 350 pieux d'acier sur 20 mètres de profondeur sous tous les murs extérieurs ainsi que chacun des piliers, pour retrouver un sol stable. Les espaces dégagés pour cette opération ont permis de découvrir les anciennes voûtes gothiques d'un niveau qui s'était avec le temps enfoncé dans le sol meuble. Le coût de cette restauration a été d'environ 50 millions d'Euros, une partie restant à couvrir par le mécénat. Ce mécénat peut être transnational, par l'intermédiaire de la Fondation Roi Baudouin.

Le programme général du collège est repris dans la brochure distribuée aux participants et se retrouve sur le site www.collegedesbernardins.fr. Ce site est considéré par la Fondation comme en vecteur essentiel de son message et sera étendu en vue d'une utilisation interactive. Le programme de cette extension porte sur trois ans et son budget est de 1,2 millions, qui seront en partie couverts par un partenariat.

Le débat a notamment porté sur les points suivants :

- Influence de la hiérarchie religieuse sur le programme.

Le programme est orienté de manière mixte et porte sur des problèmes de société à contenu éthique, notamment l'économie de la santé. Le coût des traitements de pointe ne saurait en effet être accessible à la totalité des demandeurs de soins. Des personnalités agnostiques, telles que Marcel Gauchet, y apportent leur concours.

- Publications et dissémination des résultats des recherches.

La Fondation a publié quelque 35 ouvrages et ses travaux sont reconnus au plan scientifique.

- Conditions attachées au mécénat.

La gouvernance du mécénat soulève des questions éthiques, les objectifs du mécène n'étant pas nécessairement les mêmes que ceux du bénéficiaire. Il en est de même pour l'action des grandes fondations, qui ne sont pas toujours indépendantes par rapport à leurs constituants. La solution la plus satisfaisante est celle de la transparence et d'un programme de partenariat à long terme, dûment « monitoré ».

- Respect des règles de performance énergétique des bâtiments. (certificats PEB).

Les règles en question sont justifiées par l'existence d'un parc d'immeubles à parois légères, véritables passoires énergétiques. Elles soulèvent d'importants problèmes d'application pour des bâtiments existants, en particulier pour des bâtiments anciens et risquent de les rendre inaccessibles, faute d'obtenir le certificat PEB. Une étanchéité poussée à l'extrême n'est pas compatible avec l'échange thermique entre l'intérieur et l'extérieur caractéristique des immeubles anciens. Ceux-ci sont par contre riches en inertie énergétique, de par l'épaisseur de leurs murs. Cette inconsistance appelle à des dispositions d'exception, strictement limitées aux bâtiments anciens, et devrait être reconnue au niveau européen. La Fondation a pu obtenir, vu le caractère très exceptionnel de son entreprise, différentes dérogations, pleinement justifiées. Marie-Laure ROGGEMANS, nouvelle présidente de la Commission royale des monuments et sites pour la Région de Bruxelles-Capitale, fait part du programme d'études menées à cet égard, avec le concours de l'APUR, en vue de dégager les spécificités des bâtiments selon des tranches d'âge. On rappelle également que l'Institut National du Logement (INL), considérait dans les années 70' que les maisons à trois pièces en enfilade, qui constituent l'essentiel du tissu urbain bruxellois, étaient sans exception « insalubres et inaméliorables » et devaient être démolies. L'INL a heureusement disparu entretemps.

- Utilisation de techniques d'économie de chauffage par le Collège des Bernardins.

Dans le cadre de la restauration et du placement des pieux à grande profondeur un système de pompes à chaleur a pu être installé et permet d'importantes économies de carburant. Les panneaux solaires soulèvent également des problèmes de compatibilité esthétique avec les toitures existantes. Les techniques en ce domaine évoluent heureusement vers des matériaux capteurs d'énergie solaire, incorporés dans les toitures, murs et fenêtres d'immeubles existants.

Pierre Laconte, Fondation pour l'environnement urbain www.ffue.org.